



Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de SAINTE-CONSORCE

Séance du mardi 25 novembre 2025

Délibération n° 2025-33

Nombre de membres :

En exercice : 18
Présents : 11
Pouvoirs : 2
Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal: 21 novembre 2025

Date d'affichage électronique de la convocation : 21 novembre 2025

Secrétaire de Séance : Bertrand GAULÉ

Présents: Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET -- Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Emmanuel VINCENT - Serge FERRANDEZ - Elisabeth SAGE - Yoann TRICAULT - Vincent BRUN - Caroline VITAL

Absent(s) représenté(s) :

Magalie NEVEU a donné pouvoir à Bertrand GAULÉ - Nathalie ROUGEMONT a donné pouvoir à Pascal DIDELET

Absent (s): Marylène CELLIER - David OHANNESSIAN - Charlotte PIERRAT - Thomas RIGAUD - Julie SABY

Objet : AFFAIRES GENERALES – Acquisition des matériels d'exploitation en pleine propriété "SARL Maison Chapelle"

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2241-1,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment son article L1111-1,

VU la procédure collective menée pour la "SARL Maison Chapelle" en vertu du Livre VI du Code du Commerce

Considérant que, par le jugement du Tribunal des affaires économiques de Lyon en date du 25 septembre 2025, la liquidation judiciaire du fonds de commerce relié à la "SARL Maison Chapelle" a été prononcée,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par jugement en date du 25 septembre 2025, le tribunal des activités économiques de Lyon a prononcé la liquidation judiciaire de l'entreprise « SARL Maison Chapelle » qui exploitait l'enseigne « Boucherie Maison Chapelle ».

Cette liquidation entraîne de fait l'arrêt immédiat de l'activité et par la même, la perte de valeur du fonds de commerce du magasin « Boucherie Maison Chapelle », exploité dans les locaux donnés à bail commercial par la commune. La juge-commissaire ayant instruit le dossier, a décidé de la vente aux enchères publiques, par l'étude SELAS ACTALLIANCE – commissaires de justice associés, des seuls matériels d'exploitation en pleine propriété (matériel de toute nature selon inventaire), c'est-à-dire des éléments corporels en pleine propriété composant le fonds de commerce lors d'une vente organisée le 26 novembre 2025 à 10h à l'étude ACTALLIANCE à Mions.

La mise à prix sera fixée à l'ouverture des enchères.

Compte tenu de l'intérêt collectif que représente ce commerce pour la commune et de la nécessité de procéder à sa réouverture à très brève échéance pour permettre aux habitants de disposer d'un commerce de bouche, monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à se porter acquéreur, au nom et pour le compte de la commune de Sainte-Consorce, de l'ensemble des matériels d'exploitation en pleine propriété lors de la mise aux enchères publiques.

Cette acquisition aurait alors lieu de gré à gré entre l'étude SELAS ACTALLIANCE et la commune de Sainte-Consorce au prix maximum de 10.000 € hors frais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Votants : 16 – suffrages exprimés : 16 - Abstention : 0 Pour : 16 – Contre : 0

- Approuve l'acquisition par la commune, de l'ensemble des matériels d'exploitation en pleine propriété de la boucherie "SARL Maison Chapelle" pour un montant maximum de 10.000 € frais en sus, lors de la mise aux enchères publiques,
- Autorise monsieur le Maire à signer tous actes et documents y afférent,
- Dit que tous frais liés à la vente seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
et sa publication sur le site internet de la commune*